

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (BIENNALE)

30 JUIN 2017 à 18.00.

Présidence de M. François Margot, Abbé-Président.

L'assemblée biennale se tient aux Galeries du Rivage à Vevey.

612 membres assis ont pu signer la feuille de présence et de nombreuses personnes, debout, n'ont pu le faire. Nombreux sont les membres qui se sont excusés.

ACCUEIL DE M. L'ABBÉ-PRÉSIDENT

M. l'Abbé-Président François Margot souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents et en particulier aux nouvelles Consœurs et nouveaux Confrères, très nombreux, qui se sont déplacés afin de prendre part à cette assemblée générale. Il salue également la présence de Daniele Finzi Pasca et des auteurs de la Fête des Vignerons 2019. Il constate que la plus grande salle de Vevey n'offre plus assez d'espace pour accueillir tout le monde.

L'assemblée, régulièrement convoquée dans les délais et par courrier, peut valablement délibérer sur les points figurants à l'ordre du jour. Les formalités de la convocation sont acceptées par l'assemblée.

Six scrutateurs sont désignés : Mme et MM. Aline Commend, Etienne Rivier, Philippe Henry, Marc-Etienne Chassot, Jean-François Pugin et Antoine de Lattre.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à une très large majorité suite au rejet de la proposition de M. Jean Duboux, Conseiller honoraire, d'en inverser les points 6 et 7.

PRESTATION DE SERMENT PAR LES NOUVELLES CONSOEURS ET LES NOUVEAUX CONFRERES

En raison du très grand nombre de candidatures, il est procédé en plusieurs phases à l'assermentation de 338 personnes. Ce moment solennel, durant lequel chaque nouveau membre prête serment individuellement, dure un peu plus d'une heure. Comme lors de la Biennale 2015, la jeunesse de la plupart des membres reconnus est une preuve indéniable de l'intérêt intergénérationnel que suscite la Fête à venir. Ainsi, en cette Biennale, la Confrérie compte désormais plus de 1'700 membres.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BIENNALE DU 19 JUIN 2015

Le procès-verbal de la Biennale du 19 juin 2015, disponible sur le site Internet www.confreriesvignerons.ch, est adopté avec remerciements à son auteure.

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2015 - 2016

M. l'Abbé-Président présente le huitième rapport de gestion du Conseil. Dès la fin de la Biennale, il sera consultable en ligne sous www.confreriesvignerons.ch et est joint au PV versé aux archives de la Confrérie.

BIENNALE DU 30 JUIN 2017 - PV

M. Jean-Christophe Gross, Connétable, présente les comptes de la Confrérie et de la Fondation qui ont été remis aux membres présents (également joints au présent PV destiné aux archives). Ils ont été révisés par la Fiduciaire René Guignard, à Vevey, qui conclut, sans réserve, à leur approbation.

Parmi les événements significatifs intervenus en 2015 et 2016, Jean-Christophe Gross relève que les dépenses liées à la visite des vignes sont prises en charge depuis le début septembre 2015 par la Confrérie des Vignerons. Auparavant, ces frais ressortaient des comptes de la Fondation. Les limites stratégiques concernant les placements ont été adaptées afin de dégager aisément les liquidités nécessaires à l'organisation de la Fête des Vignerons 2019. Enfin, la préparation du dossier relatif à l'inscription de la Fête des Vignerons au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ainsi que l'organisation de la manifestation du 1^{er} décembre 2016 ont impacté le résultat de ces deux exercices comptables.

Les résultats annuels 2015 et 2016 de la Confrérie sont fortement influencés par l'évolution de la valeur des titres, les produits récurrents l'emportent sur les charges récurrentes à raison de CHF. 229'076 en 2015 et CHF 55'540 pour 2016.

En conclusion, le capital de la Confrérie au 31.12.2014 de	CHF 13'673'125.-
se trouve modifié par :	
l'excédent de charges de l'exercice 2015	CHF -486'863.-
l'excédent de charges de l'exercice 2016	<u>CHF -239'792.-</u>
d'où un capital au 31.12.2016 de	CHF 12'946'470.-

Concernant la Fondation, les fonds propres totalisaient au 31.12.2014	CHF. 2'193'706.-
auxquels il y a lieu d'ajouter :	
l'excédent de produits de l'exercice 2015 de	CHF. 22'269.-
l'excédent de produits de l'exercice 2016 de	<u>CHF. 52'981.-</u>
D'où un total des fonds propres au 31.12.2016 de	CHF. 2'268'956.-

La discussion sur les comptes 2015-2016 est ouverte mais n'est pas demandée.

C'est à l'unanimité que l'assemblée approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport de révision de la fiduciaire. Elle adopte à l'unanimité les comptes 2015-2016 de la Confrérie et de la Fondation, puis elle donne décharge au Conseil ainsi qu'au Connétable de leur gestion des exercices sous revue des deux institutions. M. Margot remercie pour la confiance témoignée par l'assemblée.

ÉLECTIONS STATUTAIRES

L'article 18 des statuts de la Confrérie des Vignerons prévoit un renouvellement par tiers tous les deux ans des membres du Conseil. Ainsi, l'Abbé-Président propose à une réélection MM. Luc Massy, Jean-François Neyroud, Jean-Daniel Porta, Laurent Wehrli, Daniel Willi, Pierre Monachon, Olivier Steimer, Jean de Gautard et François Margot. Tous acceptent une réélection et sont reconduits dans leur fonction par des applaudissements nourris de l'assemblée.

M. François Margot rappelle que devient membre honoraire tout membre du Conseil ayant siégé durant 20 ans, sur demande, et automatiquement lors de la Biennale suivant ses 70 ans.

L'assemblée prend ainsi acte de la demande de bénéficiaire de l'honorariat du Conseiller Jean-Claude Blanc : entré au Rière-Conseil en 1987, il est nommé Conseiller en 1995. Lors de la Fête des Vignerons de 1999, il présida la Troupe du Jardin Orphée. Au nom du Conseil et de l'assemblée, l'Abbé-Président remercie chaleureusement M. Blanc pour son engagement sans faille, ses avis emplis de sagesse et avisés, en particulier au sein de la Commission des vignes dont il fut membre tout au long de ses années de fonction au sein des Conseils.

Il est tout à fait exceptionnel de voir un Conseiller démissionner de sa charge. C'est pourtant le cas d'Eric Cottier, qui, au regard de l'importance de sa charge de Procureur général du Canton de Vaud, s'est vu contraint de renoncer à ses engagements au sein du Conseil. C'est pour le Conseil un déchirement de devoir renoncer à la sagacité, à la rapidité de jugement, mais aussi à l'humour et au verbe fleuri d'Eric Cottier. Ses connaissances professionnelles ont été fort appréciées durant la période de la préparation de la Fête des Vignerons 1999. Il est ensuite entré au Conseil en 2001.

Enfin, comme le prévoient les statuts, celui qui atteint l'âge de 70 ans révolus se voit conférer de façon irrévocable le statut de Conseiller honoraire. Ainsi, le couperet de l'âge tombe sur le Conseiller François Murisier qui doit donc renoncer à sa charge. François Margot souligne les remarquables mérites du pédagogue, vulgarisateur, excellent connaisseur de la vigne et excellentissime dégustateur qu'est François Murisier. Homme de qualité, d'humour, de culture, ce dernier va continuer à œuvrer pour la Fête des Vignerons 2019 en tant que président du Conseil artistique.

Les trois Conseillers sortants sont abondamment applaudis par l'assistance en guise de reconnaissance.

Pour remplacer Jean-Claude Blanc, le Conseil propose la candidature de M. Denis Fauquex, œnologue, vigneron-encaveur indépendant à Riex. Au sein du Conseil, il rejoindra la Commission des vignes. Pour remplacer Eric Cottier, c'est M. Stéphane Krebs, de Blonay, paysagiste, très engagé au sein du tissu associatif, que cela soit au plan local, régional ou national, qui est proposé à l'assemblée. Enfin, pour remplacer François Murisier, le Conseil présente la candidature de M. Olivier Viret, détenteur d'un curriculum vitae scientifique et professionnel des plus impressionnants. Il a longtemps œuvré au sein d'Agroscope Changins en tant que responsable national pour la recherche en viticulture. Il est actuellement chef du Centre de compétences vitivinicoles et cultures spéciales du Canton de Vaud.

La discussion est ouverte sur ces candidatures. Il n'y a pas d'autres candidats. Les trois nouveaux membres du Conseil sont élus par acclamation et félicités chaleureusement par M. l'Abbé-Président.

REGLEMENT D'APPLICATION DE L'ART. 6 AL. 4 DES STATUTS (DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES DE LA CONFRERIE A L'OCCASION DE LA FETE DES VIGNERONS 2019)

L'art. 6 al. 4 des statuts dispose qu'un règlement pour la Fête des Vignerons soit adopté par le Conseil de la Confrérie des Vignerons. Ainsi, dans sa séance du 14 février 2017, ce dernier a adopté un règlement qui a été communiqué à tous les membres pour information. La discussion ouverte par l'Abbé-Président n'est pas demandée. Le règlement tel que présenté s'appliquera donc pour la Fête des Vignerons 2019.

FETE DES VIGNERONS 2019

L'Abbé-Président tient à saluer la présence dans la salle de Daniele Finzi Pasca, concepteur général, Giovanna Buzzi, costumière, Stéphane Blok et Blaise Hofmann, auteurs et Jérôme Berney, compositeur.

Il informe que les différentes commissions se constituent au fur et à mesure des besoins. Nombreuses sont celles qui sont déjà au travail. Globalement, ce sont près de 180 personnes qui sont investies dans les travaux de préparation. L'Abbé-Président tient à les remercier tous pour cet engagement.

La procédure de pré-inscription lancée au mois de mars compte à ce jour 6'170 personnes inscrites dans la base de données : 4'274 en tant que figurants, et 1'896 sont à disposition en tant que bénévoles. Ce sont là des chiffres réjouissants. La pré-inscription sera close fin juillet 2017. Il rappelle à ceux qui hésiteraient encore que les pré-inscriptions se font via le site www.fetedesvignerons.ch. D'ici à fin 2017, la procédure définitive d'inscription sera clairement présentée et les contacts seront pris dans la foulée.

François Margot cède la parole à Daniele Finzi Pasca qui se remémore les émotions qu'il a ressenties dans cette même salle, face à cette assistance, il y a déjà quatre ans, avec sa défunte épouse Julie Hamelin. Il relate les difficiles moments de sa maladie et de son départ et il tient tout particulièrement à poursuivre le travail entrepris avec elle et ceux qui sont devenus de vrais amis il y a déjà cinq ans.

Face à l'assistance émue, il a le plaisir de pouvoir affirmer que le spectacle est bien avancé. Le bel espace scénique qui a été imaginé va permettre de surprendre les spectateurs. Il comprend quatre scènes en hauteur et une grande scène centrale. Il est fier à l'idée que l'UNESCO permette d'imaginer que la Fête va désormais avoir un retentissement international. Sa volonté est que chacun des figurants, partout, puisse être compris. La Fête 2019 sera un spectacle profondément musical. Heureusement, il peut compter sur de nombreux chanteurs déjà inscrits. Si le chant est central, la technologie va également prendre beaucoup de place. Il veut que l'on puisse voir ce que l'on entend. Un soin particulier est ainsi donné au son, avec un système capable de le capter en direct. Il y aura une superposition dans la trame musicale afin que les spectateurs soient plongés dans l'action.

Les images et tableaux sont construits par rapport aux talents disponibles. Il rappelle qu'il n'attend pas des figurants qu'ils possèdent tous des talents extraordinaires, il veut surtout de l'enthousiasme et de la disponibilité. C'est pour cela qu'il a fallu procéder en partant d'un formulaire de pré-inscription. Il assure que les répétitions seront plus resserrées qu'en 1999. Il est très satisfait de l'enthousiasme rencontré à ce jour et rappelle que si quelqu'un ne s'est pas encore inscrit, ce n'est pas un problème, mais qu'il vaut mieux ne pas trop tarder et ne pas laisser passer le train.

A partir de l'espace défini, il reste à définir avec qui et comment on va concevoir la Fête.

Du point de vue du planning, il assure que tout est conforme aux délais, que l'on avance sur tous les plans, musique, textes, costumes. La scénographie a, vu la complexité, pris beaucoup de temps.

En ce soir de Biennale, il tient à présenter en primeur, en compagnie de la costumière Giovanna Buzzi, quelques-uns des costumes parmi lesquels des nouveautés et quelques costumes plus traditionnels qui permettent d'entrevoir la vraie histoire de la Fête.

Parmi les questions qui influent sur son synopsis, il y a celle liée aux divinités. Ainsi, il s'est demandé pourquoi il y a traditionnellement dans les Fêtes des Vignerons des dieux romains, alors qu'il n'y a aucun vestige antique. Il désire également changer quelque peu la narration conduisant au couronnement des vigneronniers tâcherons. N'y a-t-il vraiment que 4 saisons ? Quels sont les gestes, qu'est-ce qu'on voit, qu'est-ce qu'on ressent dans cette région ? Il a beaucoup réfléchi afin d'être sûr de bien raconter l'histoire des gens d'ici, des membres de la Confrérie. Pour lui, c'est sûr, il y a plus de 4 saisons.

La Fête déroulera les actions qui marquent le temps des vigneronniers et des gens d'ici : il y aura un début et une fin avec les vendanges, une petite fille qui fera un voyage entre réel et imaginaire, des vigneronniers qui tailleront leur vigne en faisant du taï chi – une belle chorégraphie – on s'interrogera sur ce que sont les larmes de la vigne.

Les spectacles auront lieu de jour et le soir. Il conseille, évidemment, le spectacle de nuit, plus magique.

Giovanna Buzzi le rejoint sur scène sous les applaudissements afin de présenter les costumes.

Daniele Finzi Pasca rappelle que la féminité est un élément qui lui est très cher, comme il l'était pour son épouse Julie. Il la conçoit comme la mère, la Terre-Mère. Il désire lui donner de la puissance pour le nouveau millénaire, quelque chose de plus maternel, de lunaire.

Les armillaires, ce sont les costumes de lait. Giovanna Buzzi présente également le costume de l'Abbé-président avec sa crosse, ceux des Conseillers, des Conseillers honoraires, des vigneronniers primés. Tous auront des costumes légers pour l'été. Il y aura différents chapeaux pour chaque personne, selon sa morphologie. Il y aura des costumes faits de miroirs pour les porteurs de la grappe de Canaan. Les grappes seront très grandes et lumineuses. La lumière revêt un aspect

BIENNALE DU 30 JUIN 2017 - PV

important, même pour ceux qui verront le spectacle de jour. Il y a aussi des costumes de changement rapide « Quick change » pour les femmes grappes/feuilles.

Elle présente également le costume d'étourneau qui sera porté par de nombreuses personnes qui vont courir et se mouvoir comme ces oiseaux. Leurs ailes seront dans de petits sacs à dos. Les étourneaux sont les placeurs et, durant le spectacle, ils vont aider si nécessaire les spectateurs. Ils seront amenés à bouger très vite sur scène, par mouvements chaotiques et esthétiques.

Il y a également un costume d'apparence traditionnel qui devient, en dessous, une robe colorée pour un cancan. Il sera – en principe – réservé aux femmes.

Enfin, les costumes des insectes et des papillons sont dévoilés. Il y aura 800 choristes qui composeront des images avec des insectes qui peuplent certaines scènes afin de donner corps à l'imagination de la petite fille qui voit les choses avec ses yeux. Finzi Pasca imagine un monde festif, chantant. Il y aura aussi de petits costumes d'insectes pour les enfants.

Pour revenir à la féminité, il précise que s'il y aura bien des 100 Suisses, ils seront accompagnés de Suissesses. Toutes et tous porteront un costume ancré dans la tradition, et chacun sera différent. Chacun se sentira fier de le porter. Il aurait aimé présenter ces costumes ... mais on garde les grandes surprises.

Un tonnerre d'applaudissement clôt cette présentation.

François Margot espère que ce premier tour d'horizon va susciter l'intérêt et assure que l'on en dévoilera davantage cet automne déjà.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Une petite boutique avec les premiers articles estampillés « Fête des Vignerons 2019 » attend les intéressés à la sortie de la salle.

Il n'y a pas d'autres propositions individuelles.

La séance est levée à 20h15 et est suivie d'un apéritif.

L'Abbé-Président

François Margot

La Secrétaire

Sabine Carruzzo